

C O P I E

O.V.A.P.I.R.U.

Ruhengeri, le 26 juin 1956.-

Centre de stockage
Réserves vivres
RUMENGERI.

Réf.: 567.

Monsieur le Résident,

Suite au refus collectif de mes travailleurs contractés, refus d'accepter leur ration en nature, j'ai l'honneur de solliciter de votre haute bienveillance la permission de pouvoir leur remettre la contrevaluer de frs.1,50 par journée de travail.

Veuillez agréer, Monsieur le Résident, avec mes vifs remerciements anticipés, l'assurance de ma haute considération

Le Gestionnaire,
Sé/: Chr.Willame.

A Monsieur le Résident

du Rwanda

KIGALI

